

RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES : COMMENT RENFORCER L'ENGAGEMENT CITOYEN



Jacqueline Farache Jean-François Naton

Le Bureau du 24 mai 2016 a confié à la section des Affaires sociales et de la Santé la préparation d'un projet d'avis, qui a désigné Catherine Pajares y Sanchez du groupe de la CFDT, avec l'appui de Christian Saout, personnalité associée, comme rapporteur-e-s. Jacqueline Farache et Jean-François Naton, vice-président du Cese, conseiller-e-s du groupe de la CGT, ont participé aux travaux.



SECTION DES AFFAIRES SOCIALES

ET DE LA SANTÉ - séance 25 janvier 2017

L'AVIS

Cette auto-saisine révèle la prise de conscience et les fortes inquiétudes qui s'expriment en raison de l'élévation rapide et sans limite, semble-t-il, du prix des médicaments innovants et qui suscite de nombreuses réactions : parlementaires, professionnel-le-s ou de la société civile. L'exemple du prix réclamé par le laboratoire Gilead pour sa molécule (Sofosbuvir, Solvadi®, 40 000 € par patient traité pour un coût total assumé par l'assurance maladie de 700 M € par an) guérissant l'hépatite C, a servi de révélateur sur les pratiques indignes de certains laboratoires et de

l'impasse budgétaire lancée aux systèmes de protection sociale si aucune mesure de régulation n'est prise. L'accès aux soins de tous est questionné. Une pratique de sélection des patients peut être à l'ordre du jour et/ou une accentuation des économies sur d'autres soins ou prises en charge, afin de dégager des financements pour l'innovation. Un des enjeux restant l'obligation d'une sortie de la logique de la maîtrise des dépenses de santé et d'une prise en compte de la prévention comme élément d'une politique de santé.

LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES DE L'AVIS

- la révélation des potentialités d'un nouveau saut qualitatif dans les traitements et les pratiques de soins, notamment pour le combat contre les cancers ;
 - rejet de la sélection des malades ;
 - dénonciation des pratiques prédatrices de l'industrie du médicament.
- Malheureusement le rapport reste en retrait sur des préconisations de rupture avec les pratiques actuelles :
- mettre en place rapidement des

- études prospectives sur l'impact financier des traitements innovants dans la décennie à venir ;
- si la pertinence et la faisabilité d'un indicateur unique pour l'évaluation des thérapeutiques innovantes sont démontrées, les pouvoirs publics doivent décider rapidement des adaptations normatives et organisationnelles ;
- garantir l'effectivité du principe de représentation des associations agréées dans toutes les instances ayant à statuer en ma-

- tière d'évaluation et de fixation du prix des médicaments ;
- prévoir une représentation du conseil des caisses d'assurance maladie au conseil de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- solliciter l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) en vue d'une étude de faisabilité, portant notamment sur les évolutions normatives et organisationnelles, concernant les conditions de la détermination des prix des médi-

...

- ... commentaires par rapport au résultat. Cela permettrait de contenir ces derniers avant qu'ils ne deviennent insupportables pour les comptes sociaux ;
- organiser l'évaluation des effets du décret du 25 mars 2016 en associant l'ensemble des parties prenantes (professionnel-le-s de

- santé, tutelle, associations de patient-e-s...) et, si ce décret compromettrait l'accès à des thérapies innovantes, prévoir un « droit d'appel », le cas échéant, devant la Haute autorité de santé ;
- organiser la coordination au niveau européen pour harmoniser les méthodes d'évaluation ;

- mettre en place des mécanismes nécessaires aux échanges d'informations entre pays membres afin de garantir une meilleure transparence des prix négociés par les pays européens.

DÉCLARATION DE LA CGT

L'approche du monde de l'industrie pharmaceutique et des mécanismes de formation des prix des médicaments révèle les enjeux posés à notre société, à nos valeurs humanistes, à nos principes de solidarité avec l'examen du coût des médicaments innovants, si porteurs d'espoir et de l'exigence de donner à toutes et tous un accès égal aux soins, à la santé.

L'accélération des progrès scientifiques, l'aboutissement de multiples recherches et leur concrétisation en traitements médicamenteux permet potentiellement aujourd'hui de mieux soigner, guérir, avancer dans une médecine de précision, adaptée au « singulier patient ».

La mise sur le marché de ces médicaments innovants se révèle facturée aux États, aux systèmes de protection sociale, à notre Sécurité sociale à des coûts pharaoniques, injustifiés et injustifiables. Ces coûts mettent en danger l'équilibre de nos systèmes et les traitements dus aux malades. D'aucuns envisageraient comme inéluctable une restriction des traitements ou un « tri sélectif » des malades pour résoudre

l'équation intenable des prix prohibitifs exigés par les laboratoires pharmaceutiques.

Cette inéluctabilité de la sélection est rejetée par l'avis et nous nous en félicitons.

Mais il convient alors de s'attaquer à la stratégie de l'industrie pharmaceutique, tout en ne demeurant pas englués dans la mortifère logique de la maîtrise comptable des dépenses de santé. Le risque demeure de voir voler en éclat notre modèle social, le droit sacré de donner à toutes et tous le même accès aux soins.

Ce sont les limites de cet avis qui avance un bon diagnostic concernant l'ampleur des défis posés mais dont les préconisations en demi-teinte sont sans véritable audace.

Ce sera finalement ce paradoxe que l'on retiendra.

D'une part, un avis explicite sur les pratiques indignes d'une industrie du médicament gangrenée par la financiarisation ; un avis d'espérance dans ses révélations sur les formidables potentialités de soins pour un nouvel âge de progrès de l'Humanité.

Et d'autre part, un avis comme tétani-

sé, qui n'ose pas porter devant de telles mises en connaissances, des préconisations inspirées par le souffle des transformations nécessaires.

La CGT plaide depuis de nombreuses années pour la sortie de cet enfermement politique qui évoque une situation maîtrisée, un « tout va bien » symbolisé une fois encore par le discours hors du temps de madame la ministre. Un discours qui nous interroge même sur la pertinence de cet avis si tout est sous contrôle.

Il fallait se risquer à des préconisations subversives et transformatrices, portées par l'urgence des renversements de logique, redonnant vie à une politique de santé globale où la part de la recherche et de l'initiative publique soit privilégiée.

Les drames humains sont trop nombreux, la société, les citoyen.ne.s trop maltraité.e.s pour poursuivre dans cette voie.

La CGT a voté l'avis comme un encouragement à poursuivre le débat et faire valoir des solutions adaptées. Cet avis aura une portée pédagogique. Nous le soutenons dans ce sens.

SCRUTIN

